

ENTRE

Le Lycée VACLAV HAVEL, 5 avenue Danielle Mitterrand – 33130 BEGLES, représenté par Monsieur Bruno BALLARIN, Proviseur

Désigné comme l'établissement prêteur

ET

ALLAIN Prune, désigné comme l'emprunteur.

Il est convenu ce qui suit :

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de prêt entre les deux parties.

ARTICLE 1 : matériel prêté

L'établissement prêteur Le Lycée VACLAV HAVEL, 5 avenue Danielle Mitterrand – 33130 BEGLES met gracieusement à la disposition de ALLAIN Prune le matériel suivant :

- Mannequin

ARTICLE 2 : modalités du prêt

L'emprunteur s'engage, à ses frais, à récupérer le matériel auprès de l'établissement prêteur et à le ramener à l'établissement prêteur dans l'état où il a été prêté.

Il s'engage également à stocker le matériel dans un lieu garantissant son intégrité et le protégeant des détériorations et/ou du vol.

ARTICLE 3 : durée du prêt

Le matériel est prêté du 8 février 2022 au 28 février 2022

L'emprunteur s'engage à restituer le matériel le 28 février 2022.

ARTICLE 4 : responsabilité

L'emprunteur s'engage à en prendre soin et à le restituer, et à contribuer à son remplacement en cas de détérioration ou de perte survenant pendant la durée du prêt.

Fait à Bègles, le 8 février 2022

Pour l'établissement prêteur,

Le Proviseur

B Ballarin



L'emprunteur,

